

Regards Croisés

Numéro 5

du 1^{er} au 15 novembre 2005

POINT DE VUE...

En septembre 2005, le Ministère de l'Intérieur a décidé d'entamer une démarche de réflexion sur le thème de l'accès aux services publics et services au public. Dans ce contexte, la Préfecture a sollicité la Chambre de Métiers des Côtes d'Armor afin de connaître son positionnement sur ce sujet. La Chambre de Métiers des Côtes d'Armor (St Briec) a décidé de vous faire partager sa réponse adressé au Préfet, Pierre-Henry Macioni le 10 octobre 2005.

« Dans le cadre de la vaste consultation que vous avez engagée concernant les Services Publics, vous avez souhaité que notre Compagnie vous fasse connaître, son avis sur cette problématique ainsi que les propositions que nous serions à même de formuler(...).

Vous me permettrez tout d'abord de rappeler quelques éléments de constat(...).

La France vieillit ; elle se ride même selon certains spécialistes qui laissent entrevoir, dès 2010, la perspective de voir la classe d'âge des plus de 60 ans supérieure à celle de 0-19 ans.

Mais la France se réaménage aussi ; la cherté du prix immobilier, notamment urbain, ainsi que l'aspiration à d'autres modes de vie, corrigent, ci et là, les courbes de déclin constatées jusqu'ici.

Un certain nombre de nos concitoyens considèrent que le « bonheur est à nouveau dans le pré » et font aujourd'hui le choix de vivre à la campagne.

Mais on veut vivre à la campagne, un peu comme en ville et avoir, en tout cas, un

certain nombre de services de proximité qui limitent les déplacements, surtout dans un contexte de cherté de l'énergie.

La condition du maintien ou de l'arrivée d'un certain nombre d'habitants dépend de la carte des services proposés mais les services, particulièrement privés, ne s'installent que s'il existe un minimum de population.

Ce dilemme illustre, en réalité toute la problématique de l'Aménagement du Territoire et de certains services proposés par des entreprises artisanales. Le maintien ou la création d'une boulangerie, par exemple, nécessite l'existence d'une clientèle potentielle et cette loi économique est incontournable, nonobstant le volontarisme exprimé parfois par certains élus locaux. La difficulté est en outre accrue par des décisions en matière d'urbanisme commercial qui sont loin d'être frappées du sceau de la cohérence et de l'intérêt général. Une politique d'aménagement du territoire suppose des solidarités

Aménager, c'est choisir

entre les territoires, ce qui est loin, vous en conviendrez, d'être le cas aujourd'hui. A quoi sert d'installer un multiservice si on « l'assassine » économiquement quelques mois après par l'autorisation d'une grande surface ou d'un hard discount.

Aménager, c'est choisir et l'on peut regretter que cette option ne soit plus priorisée dans la politique de l'ODESCA, telle qu'elle se développe actuellement. Il faut manifestement accepter l'idée de « discrimination positive » pour corriger certaines fractures qui sont en train de se produire sur un département comme celui des Côtes d'Armor(...).

Alors que faire ? Certainement pas baisser les bras mais, au contraire, risquer un plan ambitieux, cohérent, innovant.

1° - Faire une pause en matière d'urbanisme commercial et geler pendant 24 mois tous les projets à caractère alimentaire dans l'attente de confirmation des mouvements migratoires vers le rural.

La France devrait survivre à cette décision ; elle est suréquipée par rapport aux pays européens et notre département encore plus puisque la densité commerciale du département est nettement supérieure à la moyenne nationale.

2° - Mettre à profit ce moratoire pour dresser, à l'échelle de chaque EPCI, la liste des services non satisfaits et examiner la possibilité de les satisfaire, y compris à une échelle géographique plus élevée.

Mais complémentirement à cette approche stratégique, on peut imaginer que la collectivité donne un « coup de pouce » à la rentabilité de certaines entreprises en adoptant certaines règles marquées du sceau du bon sens.

Par exemple,

- approvisionnement chez le boulanger ou le boucher de la commune pour les besoins de la cantine, de la maison de retraite, ou le portage du repas.
- recherche de partenariat avec l'artisanat local pour les travaux de construction ou de maintenance de tous ordres.

L'avenir n'est écrit nulle part ; il reste à faire disent les prospectivistes. En d'autres termes, le champ des possibles est très large, mais avant d'être technique, le débat est d'abord d'ordre politique et place la volonté et la détermination au centre de toute action. »

Le Président,
Jean-Claude MOY

Des chiffres à l'appui....

Extraits de la lettre de La Chambre de Métiers et de l'Artisanat (St-Brieuc) au Préfet des Côtes d'Armor, Monsieur Maccioni, et explications par des chiffres.

1 - « A quoi sert d'installer un multiservice si on l'assassine économiquement quelques mois après par l'autorisation d'une grande surface ou d'un hard discount. »

Illustration de l'évolution d'un secteur : Boucherie-charcuterie :

En 1984 : 574 entreprises artisanales inscrites au Répertoire des Métiers de la Chambre de Métiers des Côtes d'Armor (St Brieuc).

En 2002 : 174 entreprises artisanales.

La principale raison de cette réduction du nombre d'entreprises artisanales est le développement de la grande distribution, qui nuit principalement aux activités situées en milieu rural. A cela s'ajoute l'évolution des modes de consommation, qui s'oriente vers une réduction des pratiques alimentaires à bases de produits carnés.

2 - « Il faut manifestement accepter l'idée de discrimination positive pour corriger certaines fractures qui sont en train de se produire sur un département comme celui des Côtes d'Armor. »

Evolution des actifs de l'Artisanat de 1996 à 2005 :

Répartition par pays :	
Pays Centre Bretagne	» + 30 actifs
Pays Centre Ouest Bretagne	» - 21 actifs
Pays de Guingamp	» + 792 actifs
Pays de St Brieuc	» + 1826 actifs
Pays du Trégor Goélo	» + 943 actifs
Total	» + 3570 actifs

L'essentiel des nouveaux actifs se situe sur les territoires à proximité des pôles urbains que sont Lannion, Lamballe, Guingamp et St Brieuc.

Les entreprises vont naturellement se développer là où la densité démographique est la plus forte. Les deux territoires du Centre Bretagne connaissent de fait une stagnation voire une baisse des actifs.

3 - « ...les services, particulièrement privés, ne s'installent que s'il existe un minimum de population. »

Evolutions des immatriculations par Pays :

	Stock entreprise	Immatriculation en 2005
Pays Centre Bretagne	6,7%	5,6%
Pays Centre Ouest Bretagne	7,7%	5%
Pays de Guingamp	16,9%	16,3%
Pays de St Brieuc	40,9%	48,4%
Pays du Trégor Goélo	27,7%	24,7%

Les deux pays du Centre Bretagne qui représentent près de 15% des entreprises artisanales, n'attirent que 10% des nouveaux artisans.

A contrario, le pays de St Brieuc, qui connaît une évolution démographique conséquente, attire près d'un créateur sur deux alors qu'il ne représente que 40% des entreprises.